



# Politique environnementale

---

## Objectif

Nous, Métaux de Batteries Patriot, nous nous préoccupons de la protection de l'environnement naturel, de la promotion de la biodiversité et de la réduction de l'impact des changements climatiques. Cette politique reflète notre engagement à atteindre des objectifs et des cibles mesurables dans une perspective d'amélioration continue de notre approche de gestion responsable de l'environnement.

## Champ d'application

Cette politique s'applique à tous :

1. Les administrateurs, les membres exécutifs, les employés, les sous-traitants, les partenaires d'affaires et les visiteurs.
2. Les unités opérationnelles, y compris les filiales.
3. Les sites de projets et bureaux de l'entreprise.
4. Les étapes du cycle de vie d'un projet.

## Engagements

Nous, Métaux de Batteries Patriot, nous nous engageons à :

1. Développer et promouvoir une culture du travail respectueuse de l'environnement et à communiquer nos valeurs et nos attentes.
2. Protéger l'environnement, informer et consulter les parties prenantes potentiellement affectées par nos activités.
3. Respecter les lois et réglementations environnementales de la juridiction dans laquelle nous opérons.
4. Développer des objectifs environnementaux d'entreprise, des cibles et des indicateurs clés de performance, et les communiquer aux employés, aux fournisseurs, aux partenaires d'affaires, aux visiteurs et aux communautés d'accueil.
5. Identifier et évaluer les risques et les impacts environnementaux potentiels, ainsi que concevoir et mettre en œuvre des mesures appropriées d'évitement, d'atténuation ou de compensation.
6. Concevoir et opérer nos activités et nos installations en utilisant des technologies/techniques responsables afin de minimiser le risque environnemental.
7. Mettre en œuvre des solutions afin de minimiser les impacts négatifs sur les changements climatiques et la biodiversité en réduisant notre empreinte environnementale comme suit :



# Politique environnementale

---

- a. le suivi et la réduction des émissions atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre ;
  - b. minimiser la production de déchets domestiques, dangereux et miniers ;
  - c. minimiser le volume de bois coupé et l'impact sur les zones humides ;
  - d. promouvoir une utilisation efficace de l'énergie, des biens de consommation et de l'eau ;  
et
  - e. évaluer les stratégies de réutilisation, de recyclage et d'énergies renouvelables.
8. Éviter les opérations dans les zones protégées et les refuges biologiques identifiés.
  9. Veiller à ce que tous les travailleurs disposent des compétences, de la formation et des outils appropriés pour accomplir leurs tâches, identifier et traiter les risques et répondre aux urgences environnementales.
  10. Former nos employés afin d'améliorer leurs connaissances/conscience en matière d'environnement et, le cas échéant, étendre ces programmes aux fournisseurs, aux partenaires d'affaires, aux visiteurs et aux communautés d'accueil.
  11. Planifier la fermeture et la réhabilitation de nos sites lorsque les activités sont terminées et mettre régulièrement à jour les plans pour s'assurer que les garanties financières associées sont adéquates et que les parties prenantes concernées sont consultées.
  12. Mettre en place des canaux de communication pour encourager les employés, les fournisseurs, les partenaires d'affaires, les visiteurs et les communautés d'accueil à signaler les situations d'urgence, à faire part de leurs préoccupations, à déposer des plaintes et à suggérer des solutions possibles. Évaluer les commentaires qui peuvent être reçus et, si nécessaire, mener des enquêtes appropriées, identifier des actions correctives et mettre à jour nos processus en conséquence.
  13. Développer, mettre en œuvre et maintenir des systèmes de gestion environnementale et des plans d'intervention d'urgence conformes aux normes de l'industrie adaptées aux spécificités de nos environnements de travail.
  14. Tenir à jour la documentation appropriée et, régulièrement, examiner les exigences réglementaires, analyser les indicateurs clés de performance, mener des inspections et des audits afin de s'assurer de la conformité et évaluer la performance.
  15. Examiner chaque année les processus, les engagements, les objectifs, les cibles, les indicateurs clés de performance et le contenu de la présente politique.
  16. Veiller à ce que les ressources humaines, matérielles, technologiques et financières nécessaires soient disponibles pour mettre en œuvre cette politique.



# Politique environnementale

---

## Responsabilités

Pour atteindre nos engagements et nos objectifs, nous, Métaux de Batteries Patriot, veillerons à ce que :

1. Le conseil d'administration se réunisse régulièrement pour assurer le suivi sur :
  - a. L'application de cette politique par Métaux de Batteries Patriot.
  - b. Les performances environnementales de l'entreprise.
  - c. La mise en œuvre d'actions préventives et de mesures correctives.
2. Les membres de l'exécutif, les cadres et les superviseurs :
  - a. Soient visibles dans la promotion d'une culture axée sur l'environnement en s'engageant auprès des travailleurs.
  - b. Soient responsables de l'identification, de l'analyse et du traitement des risques potentiels.
  - c. Élaborent des objectifs et suivent les cibles de performance afin de prendre des décisions informées.
  - d. S'assurent que les ressources nécessaires soient disponibles.
3. L'équipe chargée de l'environnement :
  - a. Soutienne l'application de cette politique, les activités sur site et les gestionnaires.
  - b. Élabore, mette en œuvre et actualise les processus et les mesures correctives afin de s'assurer que les lieux de travail soient respectueux de l'environnement.
  - c. Assure une communication et un engagement efficaces avec les travailleurs de tous niveaux.
  - d. Tienne des registres et développe des indicateurs clés de performance afin d'assurer l'atteinte des objectifs.
4. Les employés, les fournisseurs, les partenaires d'affaires et les visiteurs :
  - a. Exercent leurs activités conformément à la présente politique.
  - b. Soient les ambassadeurs d'une culture axée sur l'environnement.
  - c. Interviennent lorsque le travail n'est pas effectué correctement et signalent tout événement ou non-respect de la présente politique.
  - d. Fournissent leurs avis sur l'identification des risques potentiels et sur la manière d'améliorer les performances environnementales.



# Politique environnementale

---

## Approbation et révision

La présente politique environnementale doit être réexaminée périodiquement et mise à jour si nécessaire.

Rev. no.	Préparé / Mise à jour par	Examiné	Approuvé	Date	Description / Modification effectuée
0	Département ESG	PDG et président VP exécutive ESG	Conseil d'administration PMET	septembre 2024	Document initial